

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE AF 2024 81 073

Date d'envoi de convocation : 23 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240923-DEAF202481073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 23 septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal :

Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Christine DONNET, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIO, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal :

Thierry LAFFINEUR (Pouvoir à Olivier ROCHE), Frédérique VAUDRY (Pouvoir à Christine DONNET), Patrick SILORET (Pouvoir à Michèle GAUTIER), Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD (Pouvoir à Denis RIOULT), Marie-France BEAUVAIS (Pouvoir à Isabelle JULIEN), Jean-Louis ROUSSELIN (Pouvoir à Didier GERVAIS), Audrey BUSSY, Patrick BASSETTE, Sylvie FICHET (Pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI)

Secrétaire de séance : Michèle GAUTIER

Objet : Horaires des écoles pour la rentrée scolaire 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le décret 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et l'article D.411-2 du code de l'Education ;

VU la délibération n° DE AF 2021 81 053 du 28 juin 2021 modifiant les horaires des écoles communales d'Octeville-sur-mer pour la rentrée de septembre 2021 ;

VU l'avis du directeur de l'école maternelle les Lutins consulté le 20 juin 2024 ;

VU l'avis du directeur de l'école primaire Jules Verne consulté le 20 juin 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la demande de dérogation de fonctionnement des écoles sur quatre jours,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de retenir les principes suivants d'organisation de la durée hebdomadaire de la scolarité sur le territoire de la commune d'Octeville-sur-Mer :

- écoles Jules Verne et les Falaises :
 - o lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 16 h 30
- école Les Lutins :
 - o lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 25 – 11 h 25 / 13 h 25 – 16 h 25

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire,
Olivier ROCHE

